

La sécurité des mineurs à la maison

L'école n'est pas le seul endroit où l'enfant peut se connecter à l'Internet ; il peut le faire dans des lieux publics d'accès mais aussi et surtout à la maison.

En 2004 (enquête Crédoc "La diffusion des technologies de l'information dans la société française" - décembre 2004) :

- 2,4 millions de jeunes de moins de 17 ans surfent sur le net ;
- 84 % de ceux qui disposent de l'Internet à la maison s'y connectent au moins une fois par semaine (55% tous les jours) ;
- 57 % des jeunes de moins de 17 ans utilisent les "chats" et ils sont 62 % à penser qu'Internet est un bon outil pour se faire des amis.

Les parents estiment, pour 72 % d'entre eux, que leurs enfants connaissent mieux Internet qu'eux-mêmes et ils sont souvent inquiets de l'usage qu'en font leurs enfants (sondage Sofres 2002). Un moyen de les rassurer est de leur proposer d'installer des logiciels de protection.

Les mesures de protection

Le site "Mineurs.fr" et les tests de logiciels de filtrage

INTERNET POUR TOUS
Protection des mineurs
Délégation aux usages de l'internet
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉLÉGATION INTERNET

ACCUEIL
Mars 2005

Renforcement de la protection des mineurs

Le CISI du 10 juillet 2003 a fait de la protection et de l'éducation des mineurs à l'Internet, deux axes de travail majeurs.
Ce travail trouvera sa pleine efficacité dans le cadre de la coopération internationale (SMSI).

De nombreuses administrations, et notamment la direction du Développement des Médias, l'Éducation nationale, la Justice et l'Intérieur, coopèrent pour garantir une navigation sécurisée du grand public.

■ **Création du site Mineurs.fr**

Ouvert en décembre 2003, le site **mineurs.fr** est animé par la Délégation aux usages de l'internet. Il recense les différentes possibilités qui existent pour protéger les mineurs contre les contenus illicites d'internet, que ce soit dans le cadre familial ou à l'école. Il met l'accent également sur la responsabilisation et l'éducation des enfants aux règles et usages du net. Un espace s'adresse directement aux [juniors](#).

Plusieurs sites peuvent guider les parents dans le choix de dispositifs de protection. Ouvert en décembre 2003, le site <http://www.mineurs.fr>, animé par la Délégation aux usages de l'Internet, joue le rôle de portail et donne accès à ces différents sites. Il recense les possibilités qui existent pour protéger les mineurs contre les contenus illicites d'Internet, que ce soit dans le cadre familial ou à l'école.

Il insiste surtout sur la relation parents-enfants et sur la responsabilisation et l'éducation des enfants aux règles et usages du net. Il renvoie ainsi sur différentes initiatives prises : site "droit du net", guide pratique Okapi, guide sous forme de jeu :

www.pointdecontact.net/famille/

Un espace s'adresse directement aux juniors qui recense et donne accès à une dizaine de ressources spécifiques pour les enfants.

Il détaille les modes de filtrage et fait le point sur les différentes solutions existant sur le marché ainsi que sur les accords-cadres conclus avec certaines associations ou sociétés.

Tests des logiciels de filtrage : un accord avec Action Innocence

Action Innocence conduit des actions de sensibilisation et d'information auprès des parents, des enfants et des professionnels de l'éducation, ainsi qu'auprès des gouvernements et des pouvoirs publics, dans le but de protéger les enfants mineurs des aspects négatifs d'Internet.

Elle coopère avec les professionnels de l'informatique en vue de mettre au point des outils performants de filtrage des contenus accessibles sur Internet.

Elle a ouvert en 2003 un site web dédié à l'évaluation comparative des solutions de filtrage disponibles pour les particuliers et les entreprises, régulièrement mis à jour, dans le but d'assurer un suivi des produits évalués : <http://www.filtra.info>

Pour soutenir cette initiative et contribuer à la faire connaître, la Délégation aux usages de l'Internet (DUI) a signé au printemps 2005 un accord-cadre avec l'association Action Innocence France.

Le filtrage des informations accessibles sur le net ne peut suffire ; à la maison, comme à l'école, l'essentiel est de prévenir les risques en discutant avec les enfants, en évoquant, avant que cela ne se produise, les possibilités de connexion sur des sites violents, racistes, pornographiques ou pédophiles.

La sensibilisation des enfants et de leurs parents est donc essentielle.

Les mesures de sensibilisation et de formation

Le projet CONFIANCE "Plan d'action national de sensibilisation aux enjeux et aux risques de l'Internet"

Le projet CONFIANCE a été proposé par la Délégation aux usages de l'Internet (DUI) à la Commission européenne, qui l'a retenu en novembre 2004, dans le cadre de son Plan d'action pour un Internet plus sûr (SIAP).

Il vise à valoriser et conduire de manière concertée, des actions de sensibilisation des enfants et de leurs parents à la sécurité et à la civilité de l'Internet, en impliquant l'ensemble des acteurs de l'Internet, institutions publiques, associations et industriels, acteurs dans ce domaine.

Dans une première étape, le projet CONFIANCE permet de conduire une série d'actions, dont :

- le Tour de France des collèges (voir "la sécurité des mineurs à l'école") ;
- la diffusion d'un ensemble cohérent de courtes séquences d'information pour les jeunes de 7 à 12 ans, identifiés comme une des cibles à privilégier en priorité ;
- l'évolution du site mineurs.fr, ouvert par la DUI en décembre 2003, pour qu'il devienne le site de référence français dans le domaine de la sécurité et de la protection des mineurs.

L'École normale supérieure assure le secrétariat général du projet et la société Tralalère réalise le nouveau site portail, en intégrant l'ensemble des ressources multimédia disponibles sur ce thème et en les adaptant, si nécessaire, pour une diffusion sur d'autres supports, notamment audiovisuels.

Dans une seconde étape, le projet ambitionne de rassembler, autour de la DUI, tous les acteurs de l'Internet concernés par la sécurité et la protection des mineurs pour constituer, en France, ce que la Commission européenne désigne comme "nœud de sensibilisation" du Plan d'action pour un Internet plus sûr, et mener des actions de sensibilisation du grand public aux enjeux et aux risques de l'Internet sur une plus vaste échelle.

Cette étape permettra de renforcer la concertation entre les acteurs publics et associatifs et d'approfondir le partenariat entre le secteur public et les entreprises privées.

Ainsi, l'initiative prise par un ensemble d'entreprises privées de lancer une campagne nationale de sensibilisation du public aux questions de sécurité et de protection des mineurs est totalement en accord avec les objectifs du projet CONFIANCE (voir au verso l'affiche de l'opération).

Cette convergence d'objectifs a conduit le ministère délégué à la Recherche et la DUI à accorder leur parrainage à cette opération dont le lancement aura lieu le 3 juin au Sénat.

Le projet CONFIANCE constituera ainsi le cadre à l'intérieur duquel il sera possible d'assurer l'intégration d'une telle initiative privée à l'objectif commun d'aider les internautes à mieux se protéger des écueils potentiels lors de leur navigation sur le réseau, et plus généralement à préserver la confiance dans la société numérique.



L'internet
**+ sûr, ça
s'apprend!**
www.protegetonordi.com



Du 3 au 10 juin
Semaine Nationale
de la Sécurité Informatique

parrainée par la Délégation aux Usages de l'Internet et Club.Sénat.fr

Pour tout savoir sur l'internet + sûr,
renseignez-vous sur protegetonordi.com



DELEGATION
INTERNET

Club.sénat.fr

Microsoft

les clés
banque

boulangier

symantec

msn

PC30

lastminute.com

AOL

metr